



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Vingt-Quatre Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2015

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - J.L. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG - S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA -

A. PELLEGRINO - A. RASKIN - E. MENUT - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - J. TOCQUER - C. VELAY, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. AUFFRET (pouvoir donné à M. BOUGE) - S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : A. CELKA - M. RAYNAUD

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE M14 - 2014 AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3 288 387.07 €	1 204 101.22 €
Recettes	3 727 269.74 €	1 092 550.28 €

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2014 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **726 719.04 €** (dont un excédent de 438 882,67€ de 2014)
- Un excédent d'investissement de : **952 599.24 €** (dont un déficit de 111 550,94€ de 2014)

Mais un reste à réaliser en dépenses de 1 159 833.70 € et un reste à réaliser en recettes de 138 807.00€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2014 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement - compte R -1068	318 489.95 €
Solde d'exécution reporté - compte R - 002	408 229.09 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté - compte R - 001	952 599.24 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE